

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Pont-à-Marcq

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit le vingt décembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis au lieu ordinaire de séances, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de pouvoirs :	2

Etaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Monique NOWATZKI-RIZZO - M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Isabelle DRUELLE – M. Jean-Yves COGET – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M. Sylvain BEAUVOIS- Mme Brigitte RINGOT- M. Rabah DEGHIMA - M. Frédéric BEAUVOIS -Mme Christine STEMPIEN - M. Mohamed MOKRANE -Mme Clotilde GADOT - M. Jean Jacques WAELSCAPPEL- Mme Hafida BENFRID-CHERFI- M Jean-Jacques BANACH - Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Claude VANEHUIN- Mme Valérie NEIRYNCK - M. Christian DUQUENNE- Mme Marylène GALLIEZ - M. François POLAK - M. Cédric MONCOURTOIS –

Etaient excusés :

Mme Karima BENBAHLOULI ayant donné pouvoir à M. Jean Jacques WAELSCAPPEL  
Mme Aurore MOUY ayant donné pouvoir à M. Sylvain BEAUVOIS  
Mme Carole RATAJCZAK excusée  
M. Jean-Marie BONTE excusé  
Mme Peggy VANBRUGGHE excusée  
M. André MURAWSKI excusé

Mme Valérie NEIRYNCK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : Le 14 Décembre 2018.

**2018/100 : FONDS DE CONCOURS ECOLE DE MUSIQUE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

*Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres,*

*Vu l'article L5214-16-V du Code Générale des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que dans le cadre de sa compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la CCPC est compétente pour soutenir l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires.*

*Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours conformément au plan de financement.*

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (4 Excusés : Mme Carole RATAJCZAK, M. Jean-Marie BONTE, Mme Peggy VANBRUGGHE, M. André MURAWSKI), décide*

- *De solliciter l'octroi d'un fonds de concours de fonctionnement de 3 520,00 € à la CCPC pour l'école de musique municipale et pour l'année scolaire 2018-2019. Sachant que le plan de financement est le suivant :*

Financeurs	Montant du financement	%
Auto financement Mairie d'Ostricourt	74 922,08 €	81,05%
Autres aides publiques	0 €	0%
Adhésions usagers	14 000,00€	15,14 %
Fonds de concours CCPC	3 520,00 €	3,81%
Total	92 442,08 €	100 %

- *D'Autoriser son Maire à signer une convention de fonds de concours de fonctionnement pour l'école de musique municipale avec la CCPC, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement du fonds de concours.*

Envoyé en préfecture le 21/12/2018  
Envoyé en préfecture le 03/05/2019  
Reçu en préfecture le 21/12/2018  
Reçu en préfecture le 03/05/2019  
Affiché le  
Affiché le  
ID : 059-215904525-20181221-02018100-DE  
ID : 059-200041960-20190325-CC\_2019\_085\_1-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

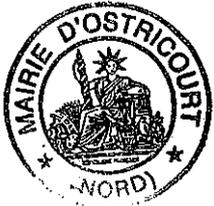
Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

*[Signature]*  
Bruno RUSINEK



Acte exécutoire par transmission  
En préfecture le 21/12/2018  
Affiché le 04/01/2019  
Notifié le

Le Maire,

*[Signature]*  
Bruno RUSINEK

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-200041960-20190325-CC\_2019\_085\_1-DE

20190325

20190325  
20190325  
20190325  
20190325

20190325

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION**

Collectivité : Ostricourt

Utilisateur : PASTELL Plateforme

**Paramètre de la transaction :**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	02018100
Date de la décision:	2018-12-21 00:00:00+01
Objet:	Fonds de concours CCPC
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique:	059-215904525-20181221-02018100-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

**Fichier contenus dans l'archive :**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-215904525-20181221-02018100-DE-1-1_0.xml	text/xml	840
nom de original:		
2018100 Fonds de concours __cole de musique.pdf	application/pdf	66974
nom de métier:		
99_DE-059-215904525-20181221-02018100-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	66974

**Cycle de vie de la transaction :**

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2018 à 15h58min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2018 à 15h58min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2018 à 17h10min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2018 à 17h12min55s	Reçu par le MI le 2018-12-21

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le



ID : 059-200041960-20190325-CC\_2019\_085\_1-DE